

Michael Bernsen (éd.)

Un Canon littéraire européen?

Actes du colloque international
de Bonn des 26, 27 et 28 mars 2014



CULTURES EUROPÉENNES

Réseau international de recherche des
universités de Bonn, Paris-Sorbonne,



IDENTITÉ EUROPÉENNE?

Florence, Salamanque, Fribourg, Varsovie,
St Andrews, Sofia, Toulouse et Irvine, CA.

Un Canon littéraire européen?

Un Canon littéraire européen?

**Actes du colloque international de Bonn des 26,
27 et 28 mars 2014**

Édité par Michael Bernsen

Université de Bonn

Rédaction: Anaïs Buclon, Maria Erben, Claudia Jacobi, Milan Herold

© 2017 Bonn, Cultures européennes – identité européenne
Ce livre est disponible par <https://www.europaeische-kulturen.uni-bonn.de/publikationen>
et par <https://bonndoc.ulb.uni-bonn.de>
Allemagne
Images: Wikimedia Commons

Table des matières

Didier Alexandre (Paris) / Michael Bernsen (Bonn)

Introduction

Un canon littéraire européen? – 7

Peter Frei (Irvine, CA.)

« Rabelais, il a raté son coup »

L'histoire d'une canonisation paradoxale – 13

Michael Bernsen (Bonn)

Le portrait *Louis XIV en costume de sacre* d'Hyacinthe Rigaud

Pourquoi appartient-t-il au canon européen ? – 21

Fabienne Bercegol (Toulouse)

Les enjeux du canon littéraire européen chez Chateaubriand – 35

Didier Alexandre (Paris)

Le Goethe canonique dans un corpus critique littéraire française (1830-1930) – 45

Michael White (St Andrews)

Le réalisme allemand et la canonisation européenne – 69

Patrizio Collini (Florence)

Kurt Wolff

Un éditeur établit le canon de l'expressionnisme littéraire – 77

Alessandro Gallicchio (Firenze)

Entre cosmopolitisme et chauvinisme

La difficile reconstruction d'un « canon artistique » à Paris dans l'Entre-deux-guerres – 81

Jean-Yves Laurichesse (Toulouse)

La bibliothèque européenne de Jean Giono – 91

Claudia Jacobi (Bonn)

« Comment fait-on pour vivre quand on n'a pas lu Proust ? »

La canonisation de Marcel Proust par l'autofiction française et italienne – **99**

Véronique Gély (Paris)

La littérature comparée en France et le canon littéraire européen

Une relation paradoxale – **111**

Remigius Forycki (Varsovie)

Entre l'Est et l'Ouest ou quels partages littéraires en Europe? – 121

Henryk Chudak (Varsovie)

Perspectives polonaises sur le canon européen – 129

Franz Lebsanft (Bonn)

Le français, langue malheureuse ?

Autour d'un aspect de *l'Identité malheureuse* d'Alain Finkielkraut (2013–2014) – **135**

Raúl Sánchez Prieto (Salamanque)

Les conflits linguistiques en Europe de l'Ouest et en Europe de l'Est

Peut-on établir un canon? – **145**

Aneta Bassa (Varsovie)

Le canon littéraire européen à l'ère du numérique

Zoom sur les réseaux sociaux français, italiens et polonais – **155**

Mario Domenichelli (Florence)

De la littérature et de l'identité européenne à l'âge global

Les guerres canoniques – **163**

Véronique Gély
(Paris)

La littérature comparée en France et le canon littéraire européen

Une relation paradoxale

Les quelques remarques qui suivent portent sur l'enseignement universitaire en France de la littérature européenne, ou des littératures européennes. Elles visent à mettre en relief la situation paradoxale où se trouvent les comparatistes français depuis la création de l'agrégation de lettres modernes : leurs rattachements institutionnels et leurs obligations d'enseignement font qu'ils participent, *nolens volens*, à la validation d'un « canon littéraire européen », voire à une définition de « la littérature européenne », alors même que l'« approche critique »¹ qu'est le comparatisme devrait empêcher la définition de la discipline « littérature comparée » par un objet – fût-il la littérature européenne ou la littérature mondiale – et interdire aussi de lui assigner une fonction canonisatrice, à la différence de l'enseignement des littératures nationales.

Je commencerai par situer la question dans son contexte politique – car la question du canon est évidemment une question politique – très précis : une recommandation du Conseil de l'Europe, et par examiner la façon dont celle-ci se traduit dans les faits. Je proposerai ensuite un diagnostic du malentendu, ancien, qui assimile littérature européenne et littérature comparée, malentendu dont les comparatistes sont autant responsables que victimes. Enfin, je reviendrai à la question « les comparatistes peuvent-ils/doivent-ils enseigner la littérature européenne ? », qui n'est évidemment pas sans lien avec la vieille question sans cesse posée « Qu'est-ce que la littérature comparée ? »²

1

Un colloque sur l'enseignement a été organisé en France, au *Sénat*, le 11 décembre 2007 ; il a donné lieu à un rapport établi par Jacques Legendre, au nom de la délégation à l'*Assemblée de l'Europe*, qui dans son chapitre « Pédagogie », mentionne comme l'un de ses objectifs « l'identification des canons littéraires »³. À la suite de ce colloque, l'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe* a édicté en 2008 la recommandation intitulée *Promouvoir l'enseignement des littératures européennes*⁴ dont voici les articles les plus significatifs :

3. La connaissance d'une langue ne se réduit pas à sa maîtrise en tant qu'instrument de communication. La connaissance de grandes œuvres de la littérature enrichit la réflexion et la vie même [...]

6. Une conception strictement nationale de l'enseignement de la littérature doit être dépassée, et une approche transversale du patrimoine européen devrait être proposée aux scolaires de tous niveaux, mettant en évidence le lien commun dans le respect de la diversité culturelle.

7. L'Assemblée reconnaît qu'internet est devenu un important moyen d'accès à la connaissance et, à cet égard, elle salue la proposition du Parlement européen de mettre en place une bibliothèque numérique européenne, sous la forme d'un point d'accès unique, direct et multilingue au patrimoine culturel européen.

1 Je renvoie ici au titre du Congrès mondial de l'AIRC/ICLA : *Le comparatisme comme approche critique*, qui s'est tenu à Paris-Sorbonne en juillet 2013, et dont les Actes sont en cours de publication sous la direction d'Anne Tomiche et des comparatistes du Centre de Recherche en Littérature Comparée aux éditions Classiques Garnier.

2 Tel était le titre du livre co-rédigé par Pierre Brunel/Claude Pichois/André-Michel Rousseau : *Qu'est-ce que la littérature comparée ?* Paris : Armand Colin ¹1983 ²2000 (Collection U, 287).

3 Jacques Legendre : « Rapport d'information n° 221 (2007-2008). Fait au nom de la délégation à l'*Assemblée du Conseil de l'Europe*, déposé le 27 février 2008». <http://www.senat.fr/notice-rapport/2007/r07-221-notice.html> (dernière consultation 29.03.2015).

4 *Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire* : « Recommandation 1833. *Promouvoir l'enseignement des littératures européennes*. 2008 ». <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17640&lang=FR> (dernière consultation 31.08.2015).

8. En conséquence, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres d'encourager les Etats membres et en particulier leurs instances éducatives :

8.1. à redonner aux jeunes l'envie de lire en promouvant l'enseignement, dans toutes les filières de l'enseignement primaire et secondaire, du patrimoine littéraire européen, et en créant des programmes adaptés à tous les niveaux ;

8.2. à dispenser cet enseignement parallèlement à – et non à la place de – l'enseignement de la littérature en langue maternelle et de l'apprentissage des langues étrangères ;

8.3. à renforcer les enseignements littéraires qui sont actuellement déjà dispensés en Europe et qui privilégient la dimension européenne ;

8.4. à faire apparaître l'enseignement de la littérature européenne comme partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté européenne, prenant en compte la diversité culturelle, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5), et le pluralisme linguistique de notre continent ;

8.5. à soutenir la traduction des textes anciens et contemporains, et notamment de chefs-d'œuvre des littératures européennes, depuis et vers les langues en usage en Europe, avec une attention particulière aux langues de moindre diffusion ;

8.6. à envisager la création d'anthologies et d'ouvrages pédagogiques de littérature européenne adaptés aux différents niveaux et aux différentes pratiques des systèmes scolaires européens ;

8.7. à mettre au point des sites informatiques sur le patrimoine littéraire européen, où tous les citoyens d'Europe trouveraient textes, bibliographies, histoire littéraire, parcours pédagogiques et liens internet.⁵

On note la récurrence de formulations renvoyant au canon sans que le mot apparaisse : « patrimoine littéraire européen » (« Europe's literary heritage » dans le texte anglais), « grandes œuvres » (« great works »), « chefs-d'œuvre » (« masterpieces ») ; on note aussi qu'est préconisée la création d'une « bibliothèque numérique européenne », d'« anthologies et d'ouvrages pédagogiques de littérature européenne », de « sites informatiques sur le patrimoine littéraire européen » ; enfin, que cette recommandation pousse les États européens à « renforcer les enseignements littéraires qui sont actuellement déjà dispensés en Europe et qui privilégient la dimension européenne » et à dispenser, parallèlement à l'enseignement des littératures nationales et de leurs langues, un enseignement spécifique de la littérature européenne.

2

Qu'en est-il, dans les faits, en France, en 2014 ?

Dans l'enseignement secondaire, au lycée, l'enseignement du français côtoie des enseignements de « littérature étrangère en langue étrangère », et un « enseignement spécifique de littérature » destiné aux élèves des filières littéraires, orienté vers un espace culturel européen : « Renaissance et humanisme ». Cet enseignement est assuré par des professeurs titulaires de l'agrégation⁶ ou du CAPES⁷ de lettres modernes ou de lettres classiques.

À l'université, où sont formés ces professeurs, l'enseignement des « littératures étrangères » est présent évidemment dans les filières qui leur sont spécifiquement consacrées, mais aussi, dans le cursus de « Lettres modernes », sous la forme d'une ou deux langues et littératures autres que le français, et de la littérature comparée. Aucune chaire, aucun enseignement spécifique de « littérature européenne » n'a été créé. Ce sont donc, en pratique, les cours de littérature comparée qui dispensent cet enseignement ; et de fait, statistiquement, il apparaît que les cours de littérature comparée portent très majoritairement sur des textes et des auteurs de langues européennes, et que, en conséquence, ils composent et valident un canon scolaire et universitaire.

Cela n'est pas nouveau. Le constat avait été établi, il y a plus de vingt ans, par Yves Chevrel, à l'occasion du colloque *The Hospitable Canon* :⁸ à partir d'un panorama statistique des programmes de littérature

⁵ Ibid.

⁶ Concours très sélectif qui recrute les professeurs des lycées, des classes préparatoires et, en partie, de l'université.

⁷ Concours d'accès au professorat de l'enseignement secondaire. Les lauréats de ce concours enseignent prioritairement dans les classes de collège, premier cycle de l'enseignement secondaire.

⁸ Yves Chevrel : « Multiple Points of View : A Study of French Comparative Literature Syllabi ». Dans : Virgil Nemoianu/Robert Royal (Éds.) : *The Hospitable Canon. Essays on Literary Play, Scholarly Choice and Popular Pressures*. Philadelphia : John Benjamins Publishing Company 1991, pp. 137–152.

comparée du concours de l'agrégation des lettres modernes⁹ depuis sa création, en 1959, il constatait une claire prédominance des œuvres européennes, et plus spécifiquement de celles de l'Europe de l'Ouest, et de même les thèmes des programmes étaient des questions génériques, des thèmes et des mythes occidentaux. J'ai prolongé jusqu'en 2014 les statistiques commencées par Yves Chevrel. Le constat est sans appel : rien n'a changé. Entre 1960 et 2015, soit sur une durée de 55 années, et sur un total de 365 œuvres mises au programme, la répartition des langues est la suivante :

Langue	Nombre de textes	Nombre d'auteurs
Français	105	67
Anglais	58	28
Allemand	51	16
Grec ancien	33	14
Latin	29	39
Italien	28	1
Espagnol	23	18
Russe	21	9
Norvégien	3	1
Suédois	2	2
Grec moderne	2	2
Polonais	2	1
Portugais	1	1
Danois	1	1
Yiddish	1	1
Japonais	1	1
Persan	1 (2 fois)	

Sept langues dominant nettement, dont deux langues anciennes : le grec ancien et le latin, et cinq langues modernes : le français, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Si l'on s'intéresse aux auteurs, on constate que la plupart d'entre eux n'apparaissent qu'une fois. Mais ceux qui reviennent à plusieurs reprises dessinent avec netteté un canon littéraire, qui est – pour reprendre la terminologie de la « guerre du canon » états-unienne – européen, mâle et blanc. Sur les trente-deux auteurs qui apparaissent trois fois ou plus, la répartition est la suivante :

Shakespeare	13
Goethe	8
Molière	7
Corneille	6
Dostoïevski	5
Pouchkine	5
Sophocle	5
Calderón	4
Eschyle	4
Euripide	4
Gide	4
Giraudoux	4
Goldoni	4
Hoffmann	4
Pirandello	4
Proust	4
Sénèque	4
Tolstoï	4
Virgile	4
Apulée	3
Aristophane	3
Flaubert	3
Hofmannsthal	3
Homère	3
Hugo	3
Ibsen	3
Kafka	3
Kleist	3
Lesage	3
Nabokov	3
Ovide	3
Tirso de Molina	3

Tous appartiennent au continent européen, tous sont des hommes. Dans la liste des 365 œuvres mises au

⁹ Sur l'histoire de ce concours et son rapport au canon littéraire français, voir Martine Jey : « Le canon aux agrégations du XIX^e siècle ». Dans : *Revue d'histoire littéraire de la France* 114, 1 (2014), pp. 143–156.

114 - Véronique Gély

programme, dix seulement, soit 2,7%, ont été écrites par des femmes, dont quatre écrivent en français : Marguerite de Navarre, George Sand, Nathalie Sarraute, Marguerite Yourcenar, cinq écrivent en anglais : George Eliot, Jane Mansfield, Mary Shelley, Virginia Woolf, Sarah Kane, et une en russe : Anna Akhmatova. Seuls 17 textes, soit 4,6% ont été écrits par des auteurs nés ou ayant vécu hors d'Europe : la majorité aux Etats-Unis d'Amérique : Edgar Allan Poe, Henry James, Herman Melville, Eugen O'Neill, Dos Passos, Ralph Ellison, Faulkner, Hemingway, et en Amérique latine : Asturias, Borges, Carpentier, Fuentes, Neruda, Paz ; on trouve aussi Aimé Césaire pour les Antilles françaises, le turc Nazim Hikmet, le japonais Kawabata.

Si l'on s'intéresse à la récurrence des œuvres, on constate une bien plus grande diversité, rares étant celles qui ont été mises au programme plus d'une fois (le maximum étant deux ou trois fois). On obtient le tableau suivant :

Apulée	<i>Métamorphoses, conte de Psyché</i>	latin	3
Giraudoux	<i>Electre</i>	français	3
Lesage	<i>Gil Blas</i>	français	3
Molière	<i>Dom Juan</i>	français	3
Sophocle	<i>Electre</i>	grec ancien	3
Céline	<i>Voyage au bout de la nuit</i>	français	2
Dante	<i>L'Enfer</i>	italien	2
Dos Passos	<i>Manhattan Transfer</i>	anglais	2
Dostoïevski	<i>Crime et Châtiment</i>	russe	2
Eschyle	<i>Les Choéphores</i>	grec ancien	2
Fontane	<i>Effi Briest</i>	allemand	2
Galland	<i>Mille et une nuits</i>	français [persan]	2
Goethe	<i>Les Souffrances du jeune Werther</i>	allemand	2
Goldoni	<i>Arlequin serviteur de deux maîtres</i>	italien	2
Grimm	<i>Contes</i>	allemand	2
Hoffmann	<i>L'Homme au sable</i>	allemand	2
Homère	<i>Odyssée chant XI</i>	grec ancien	2
Kleist	<i>Le Prince de Hombourg</i>	allemand	2
Lenau	<i>Don Juan</i>	allemand	2
Lessing	<i>Minna von Barnhelm</i>	allemand	2
Lucien	<i>Histoire véritable</i>	grec ancien	2
Ménandre	<i>Le Dyscolos</i>	grec ancien	2
Molière	<i>Le Misanthrope</i>	français	2
Ovide	<i>Les Tristes</i>	latin	2
Pouchkine	<i>Le Convive de pierre</i>	russe	2
Proust	<i>Un amour de Swann</i>	français	2
Sénèque	<i>Médée</i>	latin	2
Shakespeare	<i>Le Roi Lear</i>	anglais	2
Svevo	<i>Senilità</i>	italien	2
Tirso de Molina	<i>L'Abuseur de Séville</i>	espagnol	2

On peut comparer ces deux tableaux à ceux qui résultent de l'enquête menée par le groupe de recherche *Il canone europeo*, dirigé par Roberto Antonelli depuis 2007, qui se consacre à l'élaboration d'une liste de chefs-d'œuvre européens et dont la méthodologie, conformément aux usages des sciences sociales, consiste en une enquête dont le public cible est formé d'étudiants et d'universitaires.¹⁰ Selon ce « modèle Antonelli », le canon littéraire européen commun pour les lycées d'enseignement secondaire et pour les universités de cinq pays, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Roumanie est le suivant :

Canon de la littérature européenne selon le modèle Antonelli
Homère, <i>L'Illiade</i>
Homère, <i>L'Odyssée</i>
Dante, <i>La Divine Comédie</i>
Pétrarque, <i>Canzoniere</i>
Boccace, <i>Le Décaméron</i>
Shakespeare, <i>Hamlet</i>
Cervantes, <i>Don Quichotte</i>
Goethe, <i>Faust</i>
Flaubert, <i>Madame Bovary</i>

¹⁰ J'en emprunte la citation et l'analyse à César Domínguez, « Peut-on enseigner la littérature européenne ? Pour augmenter les marges de manœuvre dans les anthologies conçues comme des espaces de transition ». Dans : *Revue de Littérature Comparée* 348, 4 (2013), pp. 459–473. Voir Roberto Antonelli/Gioia Paradisi/Maria Serena Sapegno (Éds.) : *Letteratura europea. Il canone*. Roma : Sapienza Università di Roma 2012.

Baudelaire, <i>Les Fleurs du mal</i>
Dostoïevski, <i>Crime et Châtiment</i>
Tolstoï, <i>Guerre et Paix</i>
Proust, <i>À la recherche du temps perdu</i>
Joyce, <i>Ulysse</i>
Kafka, <i>Le Procès</i>

Si des différences sautent aux yeux, telle l'absence de Flaubert ou de Boccace, par exemple, dans le palmarès des programmes de l'agrégation, on constate toutefois des convergences évidentes : beaucoup d'œuvres sont communes aux deux canons ; les langues sont dans les deux cas le grec ancien, le latin, l'italien, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le français et le russe, et aucune des œuvres n'a été écrite par une femme.

3

Comment expliquer un choix aussi restreint des auteurs et des œuvres dans ces programmes de l'agrégation ?

La première explication tient incontestablement à la nature et à l'organisation du concours de l'agrégation des lettres modernes. Les programmes de littérature comparée sont proposés par la *Société Française de Littérature Générale et Comparée* (SFLGC) sur consultation de ses membres, mais ils sont ultimement choisis et rédigés par les Présidents du jury de ce concours, qui sont alternativement des Inspecteurs de l'*Éducation Nationale*, et des Professeurs des Universités spécialistes de langue et de littérature française, sauf exception rare. De ce fait, pour éviter que les questions qu'elle propose ne soient refusées, la SFLGC pratique une forme d'autocensure, en respectant les préconisations explicites des Présidents du jury, qui demandent que soient mis au programme :

- des « grands textes », que les futurs professeurs de collège et de lycée pourront à leur tour enseigner à leurs élèves ;
- le plus souvent possible, des œuvres latines et grecques en traduction française, pour pallier l'absence de ces langues dans les disciplines du concours ;
- des textes disponibles en librairie à des prix modiques et dans une édition et/ou traduction scientifiquement acceptable.

On le comprend, ces prescriptions rendent la SFLGC elle-même tributaire, pour le choix de ses propositions de programme, d'un choix qui a déjà été établi en amont, celui des éditeurs et de la tradition culturelle qui ont déjà sélectionné les « grands textes », et spécifiquement les « grands textes » classiques. Autrement dit, plutôt que créer un canon littéraire, la SFLGC est-elle même tributaire de trois des modes principaux de constitution des canons littéraires :

- la traduction
- la réédition
- l'intégration et la validation par l'institution scolaire et universitaire nationale.

Ces déterminations jouent un rôle majeur. Etienne en 1963, dans *Comparaison n'est pas raison*, s'en plaignait déjà. Il dénonçait le chauvinisme français et le chauvinisme européen¹¹ des comparatistes, voulait pour le combattre dissocier la littérature générale et comparée de l'enseignement, et faire recruter pour l'enseigner à l'université non pas des professeurs agrégés mais des écrivains.

Toutefois, elles ne sont pas suffisantes pour expliquer le phénomène constaté, car la SFLGC a tout de même une marge de liberté. Les choix des comparatistes français ne sont pas seulement déterminés par

¹¹ René Etienne : *Comparaison n'est pas raison. La crise de la littérature comparée*. Paris : Gallimard 1963, p. 19 : « [...] quelque chauvinisme européen qui, moins étroit, ne vaudrait pas beaucoup mieux que le chauvinisme français [...] ».

des contraintes extérieures ; eux-mêmes sont responsables de ces choix, ou en tout cas y adhèrent dans leur grande majorité. On en trouve la preuve si l'on regarde non plus du côté des programmes de l'agrégation, mais de celui des manuels d'enseignement de la littérature comparée d'une part, et de l'autre des anthologies des littératures européennes publiés ces vingt dernières années.

Il faut pour commencer rappeler que plusieurs entreprises d'inventaire du « patrimoine littéraire européen » ont été réalisées en langue française à l'initiative et sous la supervision non pas de comparatistes ni de spécialistes de littératures étrangères, mais de spécialistes de la littérature de langue française, langue dans laquelle les textes sont traduits et présentés. Ainsi en est-il de deux importantes anthologies : celle qu'a coordonnée Jean-Claude Polet, professeur de littérature aux facultés de philosophie et lettres à l'Université catholique de Louvain et aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, *Patrimoine littéraire européen*, imposante série de volumes organisés chronologiquement et publiés en Belgique aux éditions De Boeck, entre 1991 et 2000, avec des prolongements jusqu'en 2016 ; celle de Christian Biet, Professeur à l'Université de Paris 10-Nanterre, spécialiste du théâtre et de la littérature française du XVII^e siècle et de Jean-Paul Brighelli, professeur en classes préparatoires, *Mémoires d'Europe*, anthologie des littératures européennes en trois volumes publiée en 1993 dans la collection *Folio* de Gallimard. Ainsi en est-il également de deux histoires littéraires de l'Europe : celle qu'a coordonnée Béatrice Didier, Professeur à l'École Normale Supérieure et spécialiste de la littérature française des XVIII^e et XIX^e siècles, *Précis de littérature européenne* (PUF 1998), et celle qu'ont co-édité Annick Benoit-Dusauroy, professeur agrégée de lettres et Guy Fontaine, créateur de la Résidence pour Écrivains Européens Villa Mont-Noir, *Histoire de la littérature européenne* (Hachette éducation 1992), rééditée en 2007 avec comme titre *Manuel d'histoire de la littérature européenne* et une préface de Vaira Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie (De Boeck 2007). De manière générale, on est frappé, dans ces ouvrages, par l'absence de recul critique sur la notion même de littérature européenne, et, plus encore, par la dimension panégyrique des ouvrages, la palme dans ce domaine allant à Jean-Claude Polet qui, dans l'avant-propos qui est répété à l'ouverture de chacun des volumes de son anthologie, proclame sans ambages :

Au seuil du troisième millénaire de son ère, l'Europe, soucieuse d'assumer les responsabilités de sa culture, que l'histoire des deux derniers siècles a répandue dans le monde entier, se doit de procurer aux générations du nouvel âge un ensemble cohérent des valeurs qui l'illustrent et la constituent.¹²

On croit entendre là l'écho persistant et insistant de la conclusion du célèbre livre de Paul Hazard, *La Crise de la conscience européenne*, publié en 1935 :

Qu'est-ce que l'Europe ? Une pensée qui ne se contente jamais [...] Hors d'elle, non touchées par la civilisation, des masses d'humanité vivent sans penser, satisfaites de vivre. D'autres races se sentent si vieilles, si lasses, qu'elles ont renoncé à une inquiétude encore fatigante, et qu'elles sont plongées dans une immobilité qu'on appelle sagesse, dans un nirvana qu'elles appellent perfection. D'autres encore ont renoncé à inventer, et imitent éternellement. Mais en Europe, on défait la nuit la toile que le jour a tissée, on éprouve d'autres fils, on ourdit d'autres trames, et chaque matin résonne le bruit de métiers qui fabriquent à nouveau, en trépidant.¹³

En 1935 Paul Hazard, en 1991 Jean-Claude Polet font l'éloge de l'Europe, à partir d'une comparaison avec un autre de l'Europe, défini a negativo. Mais de ce qui s'est passé entre 1935 et 1991, de la Seconde Guerre mondiale et de la nouvelle crise de conscience européenne qui en découla, celle qu'analysèrent Adorno et Horkheimer, nulle nouvelle dans l'avant-propos de Jean-Claude Polet, nulle nouvelle non plus de la manière – guerres et colonisations – dont la « culture » européenne a été durant les deux derniers siècles « répandue dans le monde entier », et dont la phrase de Paul Hazard, dans sa conviction que les Européens appartenaient à une culture et même à une « race » supérieures aux autres, était pourtant bien

¹² Jean-Claude Polet : *Patrimoine littéraire européen. Anthologie en langue française*. Vol. 12 : Mondialisation de l'Europe. 1885-1922. Bruxelles : De Boeck université 2000, p. VII.

¹³ Conclusion dans Hazard, Paul : *La Crise de la conscience européenne. 1680-1715*. Paris : Fayard 1994 Paris : (¹Boivin et Cie 1935) (Le livre de Poche : Références, 423).

emblématique.

Paul Hazard a été l'un des fondateurs de la *Littérature générale et comparée* française. Les manuels réalisés récemment par des comparatistes français sont toutefois, et c'est heureux, exempts de telles proclamations. Mais on remarque chez eux une autre forme de ce que l'on peut appeler l'obsession européenne : plusieurs assimilent littérature comparée et littérature européenne, en se justifiant par l'état de fait imposé par les contraintes institutionnelles et pédagogiques, et en confiant à d'autres, ceux qui ont les compétences linguistiques nécessaires, le soin d'appliquer à d'autres objets, extra-européens, des méthodes d'analyse élaborées par et pour la littérature européenne.¹⁴ Or cela ne fait que déplacer en l'aggravant l'eurocentrisme, qui passe des corpus étudiés vers les méthodes et les instruments. Et on remarque aussi que certains de ces manuels, plus ou moins consciemment, cèdent à la tentation de la prescription d'un canon. Il faut mentionner ici que les comparatistes français ont connu leur petite « guerre du canon », à la fin du siècle dernier, lors d'un débat au cours du colloque des « jeunes comparatistes » organisé à la Sorbonne en 1996, à l'initiative de Pierre Brunel, sous la coordination de Sylvie Ballestra-Puech et de Jean-Marc Moura, à propos de la publication en 1992 d'un petit ouvrage pédagogique¹⁵ qui donnait en appendice neuf pages d'une liste des « œuvres de base qu'un comparatiste doit connaître », laquelle liste était, tout comme le *Western Canon* d'Harold Bloom, et tout comme les programmes de l'agrégation de lettres modernes, eurocentrique et phallogocentrique. Mais ce livre ne faisait qu'exhiber ce que les programmes d'enseignement, un peu partout en France, pratiquent.

4

Un examen critique est donc nécessaire, pour clarifier les relations que la littérature comparée entretient d'une part avec la notion de littérature européenne, et d'autre part avec la notion de canon, ou plutôt pour clarifier la manière dont elle peut – ou devrait – penser le lien qui relie la notion de canon et la notion de littérature européenne.

D'abord, j'emprunterai à Franco Moretti, pour l'appliquer à la littérature européenne, sa formule concernant la littérature mondiale : « [elle] n'est pas un objet, mais un problème »¹⁶, et un problème qui exige une nouvelle méthode critique. Ce problème est avant tout un problème politique, en ce que « l'histoire comparée des littératures », née en Allemagne au XIX^e siècle pour contester l'hégémonie du goût français, comme l'expliquait avec force et lucidité Joseph Texte en 1898, a été à la fois « le creuset même où se fondait la pensée nationale »¹⁷ et ce qui a provoqué « un abaissement des frontières » ; de ce fait, « [...] en même temps qu'elle constituait les littératures nationales, elle préparait, par-dessus ces groupes étroits et

¹⁴ Voir Didier Souiller/Wladimir Troubetzkoy (Éds.) : *Littérature comparée*. Paris : PUF 1997, pp. XIV-XV : « *Littérature européenne*, ce terme reviendra souvent : il est à la base de l'entreprise formée ici : apprendre à l'étudiant de lettres modernes à apprécier cette symphonie d'altérités, chacun jouant de son instrument propre, mais contribuant à l'édification de la mélodie d'ensemble. [...] statistiquement, les œuvres retenues par les études comparatistes des premiers cycles recourent, à peu d'exceptions près, les aires linguistiques et culturelles occidentales. On a donc écarté pour ces raisons – et pour ne pas alourdir encore un livre qui n'est déjà que trop massif! – les littératures francophones modernes extra-européennes ; les littératures extra-européennes, à l'exception de celles rattachées, dans les deux Amériques, au monde anglo-saxon et hispanique ; les littératures européennes périphériques (par exemple celles d'Europe centrale et des Balkans) ; les para-littératures (livres pour enfants, BD, littérature populaire) qui renvoient à la notion controversée de « frontières » du littéraire. La démarche retenue est, on l'avoue bien volontiers, traditionnelle et classique, mais le but de cet ouvrage demeure, rappelons-le, strictement utilitaire et limité aux ambitions de la collection où il paraît. » Voir également Jean-Louis Haquette : *Lectures européennes. Introduction à la pratique de la littérature comparée*. Paris : Bréal 2005 (Littérature & co), p. 237 : « Les exemples choisis relèvent tous du domaine européen, mais il est aussi possible d'appliquer le même projet aux relations entre des littératures et des arts appartenant à des horizons plus lointains, ce que fait avec pertinence un certain nombre de comparatistes, dont les compétences linguistiques permettent d'élargir les champs d'études aux cultures des autres continents. »

¹⁵ Francis Claudon et Karen Haddad-Wotling : *Précis de littérature comparée*. Paris : Nathan 1992 (Lettres 128, 9).

¹⁶ Franco Moretti : « Hypothèses sur la littérature mondiale. » Dans : *Études de lettres* 2 (2001), pp. 9–24, numéro spécial coordonné par Jérôme David ; repris dans F. M. : *Graphes, cartes et arbres. Modèles abstraits pour une autre histoire de la littérature*. Trad. par É. Dobenesque. Préf. par L. Jeanpierre. Paris : Les Prairies ordinaires 2008 (12005).

¹⁷ Joseph Texte : *Études de littérature européenne*. Paris : Armand Colin et Cie 1898, p. 9.

fermés, la venue d'une littérature internationale, ou tout au moins européenne. »¹⁸ Joseph Texte donnait deux explications, et donc deux visages à cet internationalisme : d'un côté le « rêve d'hégémonie qui se glisse infailliblement à la suite de toute grande puissance nationale, dans le domaine de l'art comme dans celui de la politique » ; de l'autre « une sorte d'idéal commun, l'idéal d'une littérature dont nous pouvons espérer – ou craindre – l'avènement, et qui ne sera plus spécialement anglaise, ni allemande, ni française, ni italienne, mais simplement européenne ». ¹⁹ Dans *Culture et impérialisme*, Edward Said retrouvait cette analyse de Joseph Texte, quand il affirmait le lien intrinsèque entre la naissance du comparatisme, l'essor du nationalisme, et le succès de l'idéalisme internationaliste humaniste : littérature et culture, idéalisées et esthétisées, transcendent les crises du monde politique. Mais E. Said affirmait aussi que, depuis les années 1970, cet idéalisme humaniste ne peut plus être, et que le monde postcolonial a exigé la mise en place d'une « nouvelle critique humaniste ancrée dans le monde » : en d'autres termes, la littérature européenne est non pas un lieu, mais un moment de la littérature mondiale.²⁰

Il nous faut donc aujourd'hui identifier et reconnaître ce qui, dans les directives du Conseil de l'Europe, relève d'un potentiel nationalisme européen, et chercher le moyen de penser l'Europe et ses littératures autrement que dans une visée qui serait celle du nationalisme ou du chauvinisme européen dénoncé jadis par Etienne. Un bon exemple de cet « autrement » est donné par l'entreprise, lancée depuis 1967 par l'Association Internationale de Littérature Comparée, d'une *Histoire comparée des littératures en langues européennes* : le choix de prendre comme référence les langues, et non les territoires, est un choix fondamental, car il permet qu'y soient incluses notamment les Caraïbes et l'Amérique latine. Plus généralement, il apparaît dangereux, sinon impensable, de décrire et d'analyser la littérature européenne comme un tout autarcique. Il faut l'inscrire au sein des systèmes mondiaux.²¹

Il faut aussi examiner de près, en termes de relations de pouvoir et d'échanges économiques, son fonctionnement interne. Et ici revient la question du canon en tant que liste d'auteurs et d'œuvres, question qui est tout autant un problème, qui pose tout autant de problèmes que celle de la « littérature européenne ». Le premier problème est lié à la question du territoire et de ses limites. De même que les frontières de l'Europe politique bougent, de même, écrit Jean-Louis Backès :

On voudrait une stabilité, une liste de bons auteurs à jamais enregistrés, un panthéon des valeurs sûres, la nomenclatura complète de ceux dont on sait qu'on devrait les avoir lus. Telle pourrait être la définition de l'écrivain classique : non pas celui qu'il faut lire, de peur que demain la télévision n'en parle plus ; mais celui que de toute éternité on devrait avoir lu, qu'on doit au moins faire mine d'avoir lu. Or cette liste est un mirage, en ce qu'elle se modifie à mesure qu'on se déplace.²²

Au même Jean-Louis Backès, j'emprunte aussi sa définition de l'histoire littéraire, qui pointe le second et principal problème :

[...] le mot « littérature », dans son sens moderne, apparaît au moment même où la notion de nation prend toute sa valeur revendicative. L'histoire qu'il s'agit d'écrire, et de faire apprendre aux jeunes gens, est en partie mythique, en ce sens qu'elle accorde une importance particulière à des figures exemplaires, à de grands modèles dont l'existence marque une origine. L'histoire littéraire s'écrit comme l'histoire politique, en montrant des héros, des héros fondateurs.²³

Quels « héros fondateurs » faut-il, ou peut-on, donner à la « littérature européenne » en tant que mythe collectif fédérateur ? Ceux de chacune des nations qui forment l'Europe politique ? Ou alors ceux qui ont souhaité, qui ont pensé, qui ont célébré l'Europe ? Ou encore ceux que les autres continents reconnaissent comme représentant, comme illustrant l'Europe ? Non seulement les histoires littéraires et antholo-

¹⁸ Ibid., p. 12.

¹⁹ Ibid., p. 13.

²⁰ Edward Said : *Culture and Imperialism*. [New York : Knopf 1993] London : Vintage 1994 (1st New York : Knopf 1993), 56 ; Trad. franç. de Paul Chemla : *Culture et impérialisme*. Paris : Fayard 2000, pp. 87–109.

²¹ Comme y invite Pascale Casanova : « European Literature : Simply a Higher Degree of Universality ? ». Dans : Theo D'Haen (Éd.) : *Literature for Europe ?* Amsterdam : Rodopi 2009, pp. 13–25.

²² Jean-Louis Backès : *La Littérature européenne*. Paris : Belin 1996 (Belin collection Lettres sup.), p. 7.

²³ Ibid., p. 25.

gies citées plus haut ne donnent pas toutes les mêmes réponses, mais en outre je ne suis pas certaine que ces questions soient celles qu'il faut se poser.

Un véritable comparatisme critique, tenant compte de ces difficultés et les affrontant, devrait selon moi avant toute tentative de penser les canons littéraires européens, car il en a, il y en aura toujours plusieurs, réaliser au moins trois projets :

1. non pas construire ou consolider, mais observer pour les mettre à jour les mécanismes constitutifs des canons ;
2. examiner les reprises, détournements, renversements de textes qui donnent aussi un sens musical au mot canon ;²⁴
3. inventorier aussi, et analyser de la même manière, les contre-canon : contre-canon féminin, contre-canon postcolonial etc.

J'ajouterais volontiers ce qui a été souvent oublié : l'inventaire et l'analyse du lexique et de la sémantique du canon. Le terme « canon » lui-même est très peu présent dans la critique littéraire française : quelles langues l'utilisent le plus ? À partir de quelle date ? Comment est pris en compte son rapport à l'histoire de la Bible ? Quelles sont les différences entre les termes de « canon », de « classique », de « chef-d'œuvre » ? Quelle différence y a-t-il entre un auteur canonique et une œuvre canonique ? Quels liens ont-ils l'un et l'autre avec la notion de mythe ? Quels réseaux de métaphores, antiques ou modernes, leurs sont associés – certains renvoyant à la fécondité, d'autres à la valeur marchande, d'autres à l'héritage – ?

5

Ces questions ne sont pas nouvelles ; elles ont pour beaucoup surgi lors de la célèbre « guerre du canon » partie des Etats-Unis d'Amérique. Je conclurai donc en tâchant de voir ce qui, aujourd'hui, a pu changer. La question de la définition de l'Europe et de la littérature européenne se pose toujours identiquement : les frontières politiques n'ont cessé de bouger, et une définition définitive de l'Europe littéraire en termes de territoire reste tout aussi impossible, et tout aussi peu souhaitable.

Mais la question du canon, elle, a changé. La raison en est que l'un des facteurs de sa constitution et de sa perpétuation a été considérablement modifié : celui de la disponibilité des livres, et de leurs traductions. Pour la majorité des livres publiés depuis plus de cinquante ans, nous ne sommes plus aujourd'hui tributaires des politiques éditoriales et des lois du marché, en raison de la numérisation massive, quoique encore anarchique, de ce que les anglo-saxons appellent l'archive – l'archive, et non pas le patrimoine. Elle change la donne, en rendant disponibles, en quelques clics, des séries d'éditions et de traductions d'un même texte, d'un même auteur. Elle la change, en faisant sortir de l'ombre et de la poussière des bibliothèques des milliers de livres oubliés, et en transformant de ce fait le statut de ces livres oubliés. Longtemps, leurs souvenirs, leurs traces, n'étaient convoqués, comme le sont les mineurs – auteurs mineurs, littératures mineures –, que pour servir de toile de fond, de mise en relief, voire de repoussoir à des textes et à des auteurs canoniques désignés a priori comme majeurs, comme des chefs-d'œuvre. Mais ils peuvent désormais renforcer et soutenir l'entreprise critique qui vise à comprendre quand, par qui, comment, par quels moyens, les textes « majeurs » ont été érigés en chefs-d'œuvre. Ils peuvent encore servir à autre chose. Rien n'interdit désormais, en théorie, de mettre au programme des cours de Licence, voire du concours de l'agrégation, des textes qui ne sont plus édités, donc des textes qui n'étaient pas devenus canoniques. Ainsi pourraient se réconcilier la recherche comparatiste et l'enseignement comparatiste. Ainsi, peut-être, pourrait aussi se résoudre le malentendu qui fait se superposer, encore trop souvent, littérature européenne, littérature canonique et littérature comparée.

²⁴ Comme le rappelle avec raison Marie-Pierre Harder dans son Introduction au numéro spécial : « (Dé)construire le canon : Introduction ». Dans : *Comparatismes en Sorbonne* 4 (2013) (http://www.crlc.paris-sorbonne.fr/pdf_revue/revue4/1_INTRO_Harder.pdf), dernière consultation 31.08.2015.

Bibliographie

- Antonelli, Roberto/Paradisi, Gioia/Sapegno, Maria Serena (Dir.) : *Letteratura europea. Il canone*. Roma : Sapienza Università di Roma 2012.
- Backès, Jean-Louis : *La Littérature européenne*. Paris : Belin 1996 (Belin collection Lettres sup.).
- Brunel, Pierre/Pichois, Claude/Rousseau, André-Michel : *Qu'est-ce que la littérature comparée ?* Paris : Colin 2000 (¹1983) (Collection U, 287).
- Casanova, Pascale : « European Literature : Simply a Higher Degree of Universality ? ». Dans : Theo D'Haen (Éd.) : *Literature for Europe ?* Amsterdam : Rodopi 2009.
- Chevrel, Yves : « Multiple Points of View : A Study of French Comparative Literature Syllabi ». Dans : Virgil Nemoianu/Robert Royal (Éds.) : *The Hospitable Canon. Essays on Literary Play, Scholarly Choice and Popular Pressures*. Philadelphia : John Benjamins Publishing Company 1991, pp. 137–152.
- Claudon, Francis/Haddad-Wotling, Karen : *Précis de littérature comparée*. Paris : Nathan 1992 (Lettres 128, 9).
- Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire : *Recommandation 1833. Promouvoir l'enseignement des littératures européennes*. 2008 (<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17640&lang=FR>), dernière consultation 31.08.2015.
- Domínguez, César : « Peut-on enseigner la littérature européenne ? Pour augmenter les marges de manœuvre dans les anthologies conçues comme des espaces de transition ». Dans : *Revue de Littérature Comparée* 348, 4 (2013), pp. 459–473.
- Etiemble, René : *Comparaison n'est pas raison. La crise de la littérature comparée*. Paris : Gallimard 1963.
- Haquette, Jean-Louis : *Lectures européennes. Introduction à la pratique de la littérature comparée*. Paris : Bréal 2005 (Littérature & co).
- Harder, Marie-Pierre : « (Dé)construire le canon : Introduction ». Dans : *Comparatismes en Sorbonne* 4 (2013) (http://www.crlc.paris-sorbonne.fr/pdf_revue/revue4/1_INTRO_Harder.pdf), dernière consultation 31.08.2015.
- Hazard, Paul : *La Crise de la conscience européenne. 1680-1715*. Paris : Fayard 1994 ¹Paris : Boivin et Cie 1935 (Le livre de Poche : Références, 423).
- Jey, Martine : « Le canon aux agrégations du XIX^e siècle ». Dans : *Revue d'histoire littéraire de la France* 114, 1 (2014), pp. 143–156.
- Legendre, Jacques : « Rapport d'information n° 221 (2007–2008). Fait au nom de la délégation à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, déposé le 27 février 2008 ». <http://www.senat.fr/notice-rapport/2007/r07-221-notice.html> (dernière consultation 29.03.2015).
- Moretti, Franco : « Hypothèses sur la littérature mondiale ». Dans : *Etudes de lettres* 2 (2001), pp. 9–24 ; repris dans F. M. : *Graphes, cartes et arbres. Modèles abstraits pour une autre histoire de la littérature*. Trad. É. Dobenesque. Préf. L. Jeanpierre. Paris : Les Prairies ordinaires 2008 (¹2005).
- Polet, Jean-Claude : *Patrimoine littéraire européen. Anthologie en langue française*. 12 vols. Bruxelles : De Boeck université 1992–2000.
- Said, Edward : *Culture and Imperialism*. London : Vintage 1994 (¹New York : Knopf 1993).
— : *Culture et impérialisme*. Trad. par Paul Chemla. Paris : Fayard 2000.
- Souiller, Didier/Troubetzkoy, Wladimir (Éds.) : *Littérature comparée*. Paris : PUF 1997.
- Texte, Joseph : *Études de littérature européenne*. Paris : Armand Colin et Cie 1898.
- Tomiche, Anne (Éd.) : *Le Comparatisme comme approche critique. Actes du Congrès de l'Association Internationale de Littérature Comparée, tenu du 16 au 24 juillet 2013 à Paris-Sorbonne*. Paris : Classiques Garnier, à paraître.